



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Baisse du financement des missions locales

Question au Gouvernement n° 209

Texte de la question

BAISSE DU FINANCEMENT DES MISSIONS LOCALES

Mme la présidente . La parole est à Mme Martine Froger.

Mme Martine Froger . Acteurs indispensables de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, les missions locales sont une réussite depuis leur création. Elles jouent un rôle crucial pour accompagner les jeunes vers l'emploi. Isolement, difficultés de mobilité, méconnaissance des mécanismes et souffrance mentale : les besoins sont aigus.

Alors que le taux de chômage des jeunes est en hausse, ces structures devront subir les conséquences d'une nouvelle cure d'austérité. En février 2024, la baisse de 1,1 milliard d'euros des crédits alloués à la mission *Travail et emploi* a déjà lourdement affecté les dispositifs d'accompagnement tels que le parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie ou le contrat d'engagement jeune. Les réformes successives de l'assurance chômage pénalisent aussi particulièrement les jeunes demandeurs d'emploi et ceux récemment entrés sur le marché du travail. Premiers concernés par les contrats courts, ces jeunes seront également touchés par le durcissement des conditions d'ouverture des droits et la réduction de la durée d'indemnisation.

Vous avez intégré à la loi de finances pour 2025 une réduction de 22,22 % des crédits alloués aux missions locales. L'ensemble du réseau tire la sonnette d'alarme, car le constat est le même partout : dégradation de la trésorerie, licenciements en cours ou à prévoir, alors que la charge de travail ne cesse de croître. En Ariège, la baisse du financement s'établit à 86 000 euros, ce qui représente deux postes de travail sur les trente existants. Ces annonces pèsent lourdement sur le moral des salariés.

Madame la ministre du travail de l'emploi, alors que le taux de chômage des 15-24 ans a augmenté de 1,8 point au troisième trimestre de l'année 2024, trouvez-vous le moment bien choisi pour réduire les crédits affectés aux dispositifs s'adressant aux jeunes ? Comptez-vous revenir sur ces baisses de crédits pour calmer les fortes inquiétudes qu'elles suscitent et permettre aux missions locales de poursuivre leur travail auprès des jeunes ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes LIOT et SOC.)*

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre du travail et de l'emploi.

Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre du travail et de l'emploi . Vous me donnez l'occasion de rappeler notre attachement aux missions locales.

M. Ian Boucard . Elles sont essentielles !

Mme Astrid Panosyan-Bouvet, ministre . Malgré les progrès accomplis ces dernières années en la matière, le

taux d'activité des jeunes Français reste inférieur à la moyenne de l'Union européenne, et le taux de chômage de cette catégorie augmente. Il faut donc saluer l'accord auquel sont récemment parvenus les partenaires sociaux ; il permettra de renforcer la protection de ceux qui se retrouvent au chômage pour la première fois, en particulier les jeunes. La loi sur le plein emploi a conforté la place des missions locales au sein du réseau de l'emploi, au côté de France Travail, de Cap Emploi et des conseils départementaux.

Vous avez rappelé l'historique des crédits de financement des missions locales, mais il faut mettre ces chiffres en perspective : ces crédits ont augmenté de 80 % entre 2019 et aujourd'hui. Par ailleurs, nous maintenons l'objectif de 200 000 contrats d'engagement jeune. Il faut changer de logique en considérant moins les volumes d'entrées dans les dispositifs que la qualité de l'insertion dans l'emploi : que fait-on à l'issue d'un contrat d'engagement jeune ? Les centres de formation d'apprentis, les écoles de production, les écoles de la deuxième chance, les établissements pour l'insertion dans l'emploi, dont les crédits seront maintenus, doivent aussi être mobilisés.

Il est vrai que les crédits affectés aux missions locales baisseront de 6 % – des efforts sont demandés à tous –, mais nous serons à leur côté, comme je l'ai rappelé au Havre lors de la réunion nationale des missions locales. Nous devons moins nous préoccuper du volume d'entrées dans les dispositifs que de la qualité de l'insertion des jeunes. Je sais que nous serons tous au rendez-vous. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR. – M. Xavier Breton applaudit également.)*

Mme la présidente . La parole est à Mme Martine Froger.

Mme Martine Froger . Vous évoquez un effort mesuré, mais il est ici question d'un effort considérable de 22,2 % !

Données clés

Auteur : [Mme Martine Froger](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 209

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Travail et emploi

Ministère attributaire : Travail et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 novembre 2024